

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA REGION D' AMBERIEU EN BUGEY**

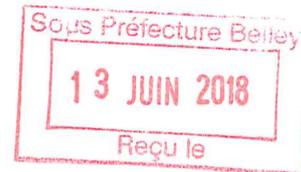
**45, rue Colbert
01500 AMBERIEU EN BUGEY
04.74.38.04.35**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
EAUX DE LA REGION D'AMBERIEU EN BUGEY**

Objet de la Délibération : **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2017 - APPROBATION.**

REUNION DU VENDREDI 08 JUIN 2018

Etaient présents : Messieurs MAITRE
COLLIGNON
CAGNIN
LIMOUSIN
BELLATON
FEZZOLI
CABASSUT
CECILLON
MOREL
COLSON
MANIGAND
VALERIOTI
Madame SUPERNACK



Monsieur CURTENAZ, Directeur du S.I.E.R.A.

Etaient excusés : Mesdames VEYSSET, PONTAROLO, ARMAND, VALOUR - Messieurs SIMON,
DELOFFRE, GROSSI ;

Madame PONTAROLO donne procuration à Monsieur MAITRE, Président.

Madame VALOUR donne procuration à Monsieur MOREL, délégué.

Monsieur DELOFFRE donne procuration à Monsieur CECILLON, délégué.

Monsieur GROSSI donne procuration à Monsieur LIMOUSIN, délégué.

Etaient absente : Mesdames GALVEZ , BARBARIN, Messieurs LABAT, PERDRIX.

Monsieur CABASSUT est élu Secrétaire de séance.

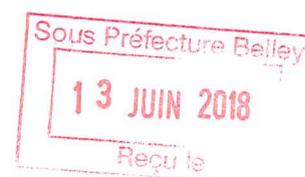
==**==**==**==**==

Le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 15 décembre 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.
Il a tout d'abord été procédé à l'installation de Madame Estelle BARBARIN et de Messieurs Giacomo VALERIOTI et Gérald PERDRIX dans leurs fonctions de délégués au Comité Syndical du SIERA, représentants de la commune de TORCIEU.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
POUR L'ANNEE 2017 – APPROBATION

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le Comité Syndical doit approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2017.

Le Comité Syndical,
Après avoir entendu l'exposé
Vu le rapport établi pour l'année 2017
Après avoir délibéré
A l'unanimité



Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2017.

Fait et délibéré en séance du 08 juin 2018

Pour copie conforme,

Le Président,

Eric MAITRE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA REGION D'AMBERIEU EN BUGEY**

**Rapport annuel sur le prix et la qualité
du service public de l'eau potable
(Décret n° 95-635 du 6 mai 1995)
EXERCICE 2017**

I - Indicateurs techniques

1°) Les points de prélèvement et les volumes correspondants :

- les puits dans la nappe de l'Albarine	- AMBERIEU EN BUGEY	: 749 960 m ³
- la source de Fontelune	- AMBERIEU EN BUGEY	: 442 750 m ³
- les sources de Vernos et Ternant	- AMBUTRIX	: 40 500 m ³
- les sources de la Verne, Minaret et Rochette	- BETTANT	: 30 740 m ³
- la source de la Fontaine Noire, Lientaz et Touvière	- VAUX EN BUGEY	: 117 970 m ³
- les puits du Bellaton	- AMBRONAY	: <u>176 570 m³</u>
	TOTAL des volumes prélevés	: 1 558 490 m³

2°) Les usagers et les volumes comptabilisés :

- AMBERIEU EN BUGEY : 7630 compteurs	<u>822 240 m³</u> comptabilisés
- AMBUTRIX : 375 compteurs	<u>34 130 m³</u> comptabilisés
- BETTANT : 397 compteurs	<u>31 150 m³</u> comptabilisés
- DOUVRES : 502 compteurs	<u>42 990 m³</u> comptabilisés
- SAINT DENIS EN BUGEY : 1172 compteurs	<u>102 690 m³</u> comptabilisés
- AMBRONAY : 1347 compteurs	<u>127 630 m³</u> comptabilisés
- VAUX EN BUGEY : 667 compteurs	<u>70790 m³</u> comptabilisés
TOTAUX : 12 090 compteurs	<u>1 231 620 m³</u> comptabilisés

N.B. : Volumes comptabilisés = volumes facturés (1 210 180 m³) + dégrèvements pour fuite (21 440 m³).

La base de données du SIERA ne permet pas de distinguer les branchements domestiques et les branchements non domestiques (artisan, industriel, commerce, agriculteurs...)

De ce fait, il n'est pas possible de détailler la consommation de chacune de ces catégories d'usagers.

3°) Le rendement technique du réseau

Il s'agit du rapport entre d'une part les volumes comptabilisés (1 231 620 m³) et les volumes non comptabilisés (besoins du service, poteaux d'incendie, etc. – estimé à 6300 m³) et d'autre part les volumes prélevés, soit :

$$\frac{1\,231\,620 + 6\,300}{1\,558\,490} = 79,4 \%$$

.../...

La population totale des 7 communes du SIERA représente 23 555 habitants (population légale INSEE).

5°) L'individualisation des contrats de fourniture d'eau

Le règlement du service des eaux est compatible avec les dispositions introduites par le décret n° 2003-408 du 28/04/03 pris en application de l'article 93 de la loi n° 2000-1208 du 13/12/00 dite loi SRU, qui impose au service de prendre en compte les demandes d'individualisation des contrats de fourniture d'eau dans les immeubles collectifs. Il a été mis à jour en 2014 pour être en conformité avec les recommandations de la Commission des clauses abusives.

6°) La qualité de l'eau

<u>- Paramètres physico-chimiques</u> ⁽¹⁾	<u>PH</u>	<u>Dureté</u>	<u>Turbidité</u>	<u>Nitrates</u>	<u>Pesticides</u>	<u>Non-conformité</u>
Valeurs limites réglementaires	6.5 à 9	> 15° F	< 2	50 mg/l	100 ng/l	
Puits de l'Albarine – Ambérieu	7.80	21	0.2	4	< seuils	0
Source de Fontelune – Ambérieu	7.50	26	1	4	< seuils	Turbidité (1)
Source de la Verne – Bettant	7.40	32	0.3	29	< seuils	0
Source du Minaret – Bettant	7.50	28	0.2	10	< seuils	0
Source de la Rochette – Bettant	7.50	28	0.2	10	< seuils	0
Source de Vernos – Ambutrix	7.60	32	0.2	29	< seuils	0
Source de Ternant – Ambutrix	7.60	29	0.2	35	< seuils	0
Source de Lientaz et Touvière–Vaux	7.60	23	0.4	3	< seuils	Bacterio (1)
Puits du Bellaton –Ambronay	7.50	26	0.2	11	< seuils	0

- Qualités bactériologiques

Depuis 2007, toutes les eaux distribuées par le S.I.E.R.A. sont chlorées. La teneur résiduelle en chlore au niveau de la distribution se situe en moyenne à 0.2 mg/litre.

Au total, 111 analyses d'eau ont été réalisées en 2017 sur le réseau de distribution, pour un coût de 7 230,00 euros. Un résultat non conforme en bactériologie et un dépassement de la référence pour la turbidité ont été constatés en 2017.

⁽¹⁾ Définition des paramètres physico-chimiques

PH : (potentiel hydrogène) : définit le caractère acide (PH < 7), neutre (PH = 7) ou basique (PH > 7) de l'eau.

Valeur optimale : 7,5 à 8

Dureté : (TH ou titre hydrotimétrique) : indique globalement la teneur en sels de calcium et de magnésium de l'eau. L'unité de mesure est le degré français (° F) qui correspond à 10 mg de carbonate de calcium (ou calcaire) par litre d'eau.

Valeur optimale : 15 à 20° F

Nitrates : proviennent de la dégradation des matières organiques, ou des apports agricoles.

Valeur recommandée : < 10 mg/l

Pesticides : la teneur en pesticides azotés (atrazine, simazine, etc...) qui proviennent des traitements agricoles (désherbants) ne doit pas dépasser pour chaque substance 100 nanogrammes par litre d'eau, (ce qui correspond à peu près à une goutte dans 1 000 m³). Le seuil de détection des substances les plus présentes est de 20ng/l (atrazine) et 40ng/l (desethyl-atrazine).

II - Indicateurs financiers

1°) Le prix de l'eau en 2016

a) Les éléments de la tarification :

- l'abonnement : de 18,96 €. à 126,40 €. par an suivant diamètre du branchement,
- la location de compteur : de 5,20 €. à 109,80 €. par an suivant calibre du compteur,
- le prix du mètre cube d'eau s'applique à la consommation réelle avec tarif dégressif pour les consommations supérieures à 6 000 m³ par an :

0,76 €/m ³	de	0	à	6 000 m ³
0,684 €/m ³	de	6 000	à	24 000 m ³
0,608 €/m ³	de	24 000	à	48 000 m ³
0,532 €/m ³	de	48 000	à	100 000 m ³
0,380 €/m ³	au-delà	de 100 000 m ³		

- la taxe de prélèvement 0.065 €/m³
- la taxe de pollution 0.29 €/m³
- la taxe pour modernisation des réseaux de collecte 0,155 €/m³ (pour les abonnés assujettis à la taxe d'assainissement).
- la T.V.A. : 5.5 % sur l'ensemble (sauf taxe modernisation).

b) Présentation d'une facture d'eau (selon références I.N.S.E.E.) pour un abonné domestique résidant sur une commune adhérente au STEASA :

ELEMENTS DE LA FACTURE		RAPPEL 2016			2017			
		P.U.	H.T.	T.V.A.	P.U.	H.T.	T.V.A.	
Abonnement	15 mm	18.96	18.96	1.04	18.96	18.96	1.04	
Location compteur	15 mm	5.20	5.20	0.29	5.20	5.20	0.29	
Eau	120 m ³	0.76	91.20	5.02	0.76	91.20	5.02	
Taxe prélèvement	120 m ³	0.065	7.80	0.43	0.065	7.80	0.43	
Taxe Pollution	120 m ³	0.29	34.80	1.85	0.29	34.80	1.91	
Montant total du service de l'eau		-	157.96	8.69	-	157.96	8.69	
		166.65 T.T.C.			166.65 T.T.C			(+ 0.0 %)
Assainissement	120 m ³	1.20	144.00	-	1.20	144.00	-	
Prime fixe assainissement		34.00	34.00		34.00	34.00		
Taxe modernisation	120 m ³	0.16	19.20	-	0.155	18.60	-	
Montant total du service d'assainissement		197.20		T.T.C.	196.60 T.T.C.		(- 0.3 %)	
TOTAL FACTURE 120 M³		363.85		T.T.C.	363.25 T.T.C.		(- 0.16 %)	

c) Recettes d'exploitation liées à la vente de l'eau

. Recettes totales hors T.V.A. :	<u>1 768 044,00 €</u> dont :
- ventes d'eau, abonnements et locations :	1 186 047,00 €
- redevances diverses reversées :	581 997,00 €

2°) Les autres indicateurs financiers

a) <u>Recettes d'exploitation autres que la vente d'eau :</u>	<u>233 276,00 €</u> dont :
- participations aux travaux en régie (opération d'ordre) :	108 132,00 €
- prestations facturées, subventions et remboursements :	125 144,00 €

b) La dette

- dette au 1er janvier 2017 :	0 €
-------------------------------	-----

c) Les travaux

- Travaux réalisés en 2017 (HT)

1) Travaux en régie (pour mémoire)	108 132,00 €
2) Remplacement de branchements en plomb	
- Rue des Arènes et des Echelles – Ambérieu (solde 2016)	25 073,00 €
- Route de Lagnieu – Vaux (soldé)	13 148,00 €
- Quartier de Létrac – Ambérieu (soldé)	77 296,00 €
- Quartier du Prémonin – Ambérieu (soldé)	118 720,00 €
- Avenue Paul Painlevé – Ambérieu (soldé)	46 912,00 €
- Avenue de la Libération – Ambérieu (soldé)	48 530,00 €
3) Renouvellement du réseau RD 12 à Ambronay (solde 2016)	12 423,00 €
4) Installation de prélocalisateurs de fuite (soldé)	92 721,00 €
Sécurisation du réseau La Championnière (soldé)	29 805,00 €

Soit un montant total de travaux de : 572 760,00 €

- Au total, 240 branchements en plomb ont été remplacés en 2017.

- **Autres acquisitions réalisées en 2017 (H.T.)**

- achat de matériel, mobilier de bureau	9 497,00 €
- achat de compteurs	25 726,00 €
- achat de véhicule	23 059,00 €

Total : **58 282,00 € H.T.**

- **Investissements prévus en 2018 (HT)**

1) Protection du captage du Bellaton à Ambronay	8 000,00 €
2) Remplacement de branchements en plomb :	
- Solde programme 2017	20 000,00 €
- Blum – Guynemer – St Georges – Auriol	AMBERIEU 90 000,00 €
- Girod de l’Ain – Emery – Bravet	AMBERIEU 40 000,00 €
- Sous le Bourg – Carré Gallet	BETTANT 60 000,00 €
- République – Déléaz	AMBERIEU 110 000,00 €
- Ravinelles – Pré Daret	AMBRONAY 35 000,00 €
- La Ruaz	VAUX 25 000,00 €
- Autres branchements en plomb et divers imprévus	21 000,00 €
3) Restructuration du réseau rue Alexandre Bérard à Ambérieu	100 000,00 €
4) Renouvellement du réseau La Championnière à Ambronay	270 000,00 €
5) Télégestion du réseau de Torcieu	20 000,00 €
6) Mise à jour des plans du réseau	12 000,00 €
7) Travaux en régie	150 000,00 €

Montant total des prévisions pour 2018 : **961 000,00 € H.T.**

- **Travaux envisagés pour les années ultérieures :**

- Poursuite des travaux en cours.
- Poursuite des rénovations et des renforcements de réseaux, ainsi que des remplacements de branchements en plomb, en priorité sous les voiries concernées par des travaux de réhabilitation entrepris par les communes.
- Reprise du projet de création d’une ressource de secours en eau potable sur le site des Balmettes à Ambérieu en Bugey.

Présenté et approuvé par le Comité Syndical en séance du 08 juin 2018.